

FAIBLE MOBILISATION DES RECETTES A MALANVILLE

P. 8

Le maire tape du poing sur la table

FINANCE PUBLIQUE ET CLIMAT AU CŒUR DU 17ÈME COLLOQUE DE L'AIST

P.10

Quand la gestion budgétaire accélère la transition écologique

Le *Municipal*

N°896 du Mercredi 30 Septembre 2026

500 FCFA

HEBDOMADAIRE BÉNINOIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES SUR LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE
RCPC N° 337/MISAT/DC/DA/SCC 04 BP 1297 Tél.: 99.99.33.04 - e-mail / journallemunicipal@gmail.com www.lemondelocal.com

L'actualité des communes sur
lemondelocal.bj



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Six pôles pour coordonner le développement des territoires

Promis lors de la campagne présidentielle de 2026, le projet de régionalisation du développement porté par le Président Romuald WADAGNI a été présenté le 23 septembre 2026 au Palais de la Marina. Une réforme qui regroupe les 77 communes en six pôles de développement territorial qui transcende le découpage territorial sans pour autant créer un niveau de décentralisation...

P.6,7

DOSSIER SPECIAL



GOUVERNANCE LOCALE

P.3

Les PTF réitèrent leur appui technique et financier aux communes à travers plusieurs projets

CAP-HAÏTIEN ET OUIDAH

Un jumelage pour renforcer leurs liens historiques

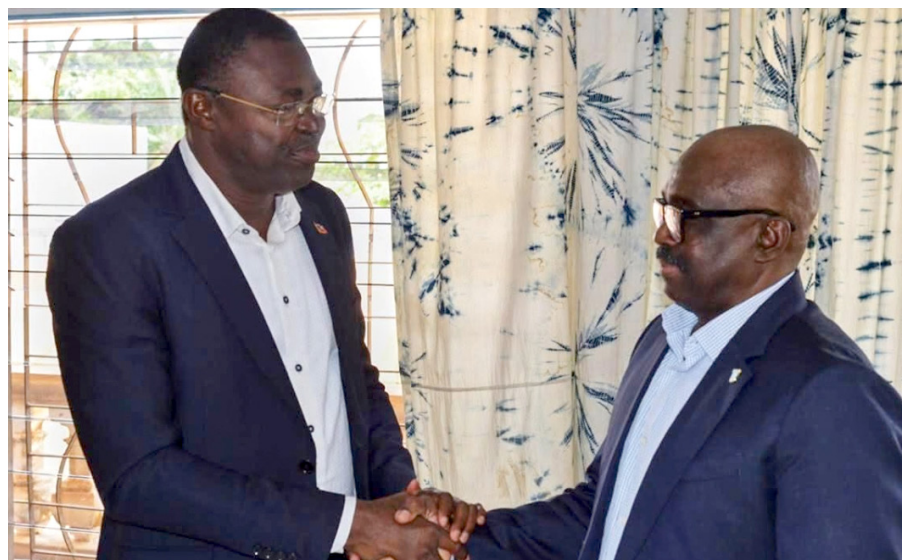
Une nouvelle étape s'ouvre dans les relations entre la Ville du Cap-Haïtien (Haïti) et la Commune de Ouidah (Bénin). Les deux municipalités ont officiellement signé, ce mardi 22 septembre, un protocole d'accord de coopération et de jumelage à l'occasion d'une cérémonie organisée à la Mairie de Ouidah.

Présente à Ouidah depuis le 19 septembre, la délégation officielle de la Mairie du Cap-Haïtien participe à cette mission consacrée au renforcement des relations entre les deux municipalités. La cérémonie de signature a réuni les autorités des deux villes ainsi que plusieurs personnalités et partenaires.

Deux villes, une histoire partagée

Au-delà de la portée institutionnelle de cet accord, le jumelage entre Cap-Haïtien et Ouidah s'inscrit dans une histoire commune, nourrie par des liens profonds autour de la mémoire, de la culture et du patrimoine.

Cette démarche traduit la volonté des deux municipalités de



faire de ces liens historiques un point d'appui pour construire une coopération tournée vers l'avenir. Le jumelage constitue ainsi un cadre permettant de renforcer les échanges entre les

acteurs locaux et de favoriser une meilleure connaissance réciproque des deux territoires.

Donner une dimension concrète au jumelage

À travers cet accord, Cap-Haïtien et Ouidah souhaitent développer une coopération concrète, structurée et durable, fondée sur des domaines d'intérêt commun. Plusieurs axes pourront notamment être explorés, parmi lesquels : la culture et les industries culturelles et créatives ; la valorisation du patrimoine et de la mémoire ; le tourisme ; le développement local ; les échanges institutionnels et d'expériences entre les collectivités. Cette coopération doit permettre de favoriser le partage de savoir-faire, de soutenir l'émergence de projets communs et de créer de nouvelles opportunités d'échanges entre les deux territoires.

Un partenariat tourné

vers l'avenir

La signature de cet accord marque ainsi une étape importante dans le rapprochement entre Cap-Haïtien et Ouidah. Elle témoigne de la volonté des deux villes de faire vivre leurs liens historiques et culturels à travers des actions concrètes au service de leurs populations.

Ce jumelage ouvre désormais une nouvelle séquence, celle de la construction de projets communs et d'une coopération municipale durable, au bénéfice des deux territoires et du renforcement des liens entre Haïti et le Bénin.

Sylvain BAHOUNTCHI

TOURNÉE STATUTAIRE DE LA PRÉFÈTE DE LA DONGA

Le Maire Idrissou SEIBOU reçoit Lydie Déré CHABI NAH et expose les priorités de la commune en matière de préservation du cadre de vie

La commune de Copargo a accueilli, ce mardi 29 septembre 2026, la tournée statutaire de Madame Lydie Déré CHAABI NAH, Préfète du département de la Donga. La Maison des Jeunes et de Loisirs a servi de cadre à cette rencontre qui a réuni les autorités de la commune autour des enjeux de développement local.

Populations, élus locaux, agents de sécurité, cadres techniques de la mairie, responsables religieux et chefs des services déconcentrés de l'État ont répondu présents à ce rendez-vous d'échanges et de concertation.

Placée sous le thème: « Assainissement des déchets dans la commune de Copargo », la

rencontre a mis en lumière la nécessité d'une implication collective dans l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement.

A cette occasion, le maire de Copargo, Idrissou SEIBOU, a présenté à l'autorité préfectorale le bilan des actions menées et des projets en cours dans la commune. Il a notamment évoqué les travaux

du marché de Pabégou, le centre de santé de Gnafrum, les études de la voie Anandana-Koukoulbendi, ainsi que la construction de la Maison des Jeunes à Pargoutè à Anandana et les interventions prévues en direction de Téval. Le maire a également souligné les efforts engagés dans la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, afin de consolider la

cohésion sociale et de favoriser un développement harmonieux de la commune.

Prenant la parole, Madame la Préfète a, après les salutations d'usage, insisté sur la qualité du cadre de vie, qui demeure une responsabilité partagée entre les autorités et les citoyens. Elle a appelé à faire de l'hygiène, de la salubrité et de la bonne gestion des déchets

une priorité permanente dans la commune.

Cette étape de la tournée statutaire aura ainsi permis de renforcer le dialogue entre l'administration déconcentrée, les autorités communales et les populations, autour des défis majeurs qui conditionnent le développement durable de Copargo.

Sylvain BAHOUNTCHI

GOUVERNANCE LOCALE

Les PTF réitèrent leur appui technique et financier aux communes à travers plusieurs projets

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, Monsieur Janvier YAHOUDEDOU, a présidé, le jeudi 24 septembre 2026 à Cotonou, la première session de l'année du Groupe technique Décentralisation, Déconcentration et Aménagement du Territoire (GT-2DAT). Cette rencontre a réuni les Partenaires techniques et financiers (PTF), les Préfets des départements, les cadres du ministère et des organismes sous tutelle, ainsi que les représentants de la société civile.

À l'ouverture des travaux, le Ministre a salué l'engagement constant des partenaires et rappelé la volonté du Gouvernement de faire de la décentralisation un véritable levier de développement territorial, dont les résultats doivent être perceptibles dans la vie quotidienne des populations. Il a présenté les trois grandes ambitions de la

feuille de route 2026-2028 du ministère, placée sous le mot d'ordre « PLUS LOIN, ENSEMBLE » : faire des 77 communes, des collectivités performantes, renforcer la participation citoyenne et la redevabilité, et bâtir un système national de gouvernance locale fondé sur la performance, les données et les résultats.

Pour concrétiser ces ambitions, plusieurs projets structurants ont été annoncés, notamment l'Observatoire numérique des Communes, la Banque intégrée de projets locaux, le Grand Prix de l'Excellence Locale et Citoyenne, le Challenge « Commune Verte et Propre », eCommunes pour la transformation numérique des services communaux, le dispositif de suivi et de gestion des plaintes des citoyens, la promotion de l'intercommunalité, le programme spécial de mobilisation des ressources propres des communes, le Salon des Maires et



la Conférence nationale des Collectivités territoriales.

Au nom des Partenaires techniques et financiers, leur Cheffe de file, Madame Gabriella SPIRLI, a salué les réformes engagées par le Bénin et la nouvelle dynamique de régionalisation du développement. Elle a réaffirmé la disponibilité des partenaires

à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités.

Les travaux ont notamment porté sur les revues sectorielles, les orientations relatives à la régionalisation, les financements transférés aux communes, l'audit des transferts et l'évaluation de la gouvernance locale.

Cette première session a permis de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires autour d'un objectif commun : une gouvernance territoriale plus efficace, plus transparente et plus proche des citoyens, au service du développement des 77 communes du Bénin.



TERRITORIALISATION DU DÉVELOPPEMENT

Zoom sur le dispositif et délai des premiers résultats

Le Président de la République Romuald Wadagni en présence des membres de son gouvernement et présidents d'institution a convié les 12 préfets et les 77 maires à une séance de présentation de la réforme sur le développement des pôles territoriaux ce 23 septembre 2026 au Palais de la Marina. Cette réforme, présentée comme un concept central du programme gouvernemental des sept prochaines années, vise à renforcer l'efficacité de l'action publique et à accélérer le développement au plus près des populations. Avec la mise en place des six pôles de développement territoriaux, l'action publique franchit un cap décisif : passer de l'ambition affichée à la transformation concrète de nos territoires.

Partant du dispositif solide de décentralisation existant avec les innovations apportées depuis 2016, la réforme engagée par le Président Wadagni consiste à viabiliser le potentiel économique, agricole, touristique etc des communes tout en constituant 6 pôles territoriaux qui regroupent ces communes. Ces pôles territoriaux seront placés sous la responsabilité de Délégués généraux, dont les performances devront être appréciées à partir de critères précis. De nouvelles méthodes, une nouvelle organisation et de nouvelles responsabilités pour réduire les écarts de développement entre les communes. Ces six pôles sont constitués comme suit :

PÔLE NORD-OUEST : Natitingou; Bassila; Boukombé; Cobly; Copargo; Djougou; Kérou; Kouandé; Matéri; Quaké; Péhunco; Tanguéta; Toucountouna.

PÔLE NORD-EST: Parakou; Banikouara; Bembèrèkè; Gogounou; Kalalé; Kandi; Karimama; Malanville; N'Dali; Nikki; Pèrèrè; Ségbana; Sinendé; Tchaourou

PÔLE CENTRE: Abomey; Agbangnizoun; Bantè; Bohicon; Covè; Dassa-Zoumè; Djidja; Glazoué; Ouèssè; Ouinhi; Savalou; Savè; Za-Kpota; Zagnanado; Zogbodomey

PÔLE SUD-OUEST: Lokossa; Allada; Aplahoué; Athiémé; Bopa; Comè; Djakotomey; Dogbo; Grand-Popo; Houéyogbé; Klouékanmè; Kpomassè; Lalo; So-Ava; Toffo; Tori-Bossito; Toviklin; Zè.

PÔLE SUD EST : Pobè; Adja-Quèrè; Adjara; Adjohoun; Les Aguégués; Akpro-Missérété; Avrankou; Bonou; Dangbo; Ifangni; Kétou; Sakété

PÔLE GRAND NOKOUE : Abomey-Cavali; Cotonou; Ouidah; Porto-Novo; Sèmè-Kpodji

Pour rendre productif et viable chacun des 6 pôles de sorte à éviter le déséquilibre qui régnait, la réforme prévoit dans chaque pôle, une agri-



culture productive, pensée pour le bien-être des producteurs, au moins une industrie par pôle pour transformer localement et créer des emplois durables, un tourisme valorisé avec au minimum une ville et un village de splendeur mis en lumière et l'innovation accélérée, adaptée aux spécificités et aux atouts de chaque région. Pour parvenir à créer de la richesse selon chaque pôle, le gouvernement a prévu des mesures incitatives dès début 2027 avec un package d'attractivité avec des incitations fiscales, foncières et financières. Ainsi, il a prévu un socle commun dans les pôles qui couvre les infrastructures physique et numérique, le capital humain, le soutien aux PME et aux artisans.

Gouvernance des pôles

L'innovation majeure porte sur la création de la fonction de délégué général au développement des pôles. Il est chargé d'impulser et de coordonner l'action des parties prenantes aux différents projets de développement du territoire concerné. Il contribue à valoriser les atouts dudit territoire. Il appuie par une équipe de soutien composée notamment de chargé de mission, d'expert et de personnel d'appui.

Pour le pilotage de la réforme au niveau national il est prévu la mise en place d'un comité national de pilotage présidé par le Chef de l'Etat. Le dit comité se compose notamment de membres du gouvernement, de délégués généraux et de représentant de l'association nationale des communes du Bénin. Le dit comité sera épaulé par un secrétariat permanent.

Articulation avec les institutions territoriales existantes

Les relations entre les préfets, les maires et les délégués généraux s'articulent autour de trois principes. L'absence de pouvoir hiérarchique entre le délégué général (DG), le préfet et le maire; la coordination institutionnelle assurée le DG dans le cadre du développement des projets; la cohérence des interventions est assurée par le DG sur le territoire du pôle. L'objectif derrière ce choix est de permettre à chacun d'exercer pleinement ses responsabilités tout en assurant une action commune au service du développement territorial et d'éviter tout chevauchement des attributions au niveau des autorités d'appui et de premier plan

de la réforme.

Feuille de route du dispositif

La première étape de la mise en œuvre de cette réforme prévue dans le dernier trimestre de l'année 2026 consiste à installer les délégués généraux, à mobiliser leurs équipes, à engager les travaux avec les parties prenantes. Il a à charge l'identification des moteurs de croissance, structurer les projets prioritaires et définir les projets d'attractivité propres à chaque pôle au premier trimestre de l'année 2027. La phase suivante consiste à élaborer les feuilles de route opérationnelle et de préciser les contributions de l'Etat, les communes et du secteur privé. Les premiers résultats de ce dispositif de développement territorial sont attendus à partir du troisième voir quatrième trimestre de l'année 2027.

L'appel du Chef de l'Etat à l'exemplarité

Après les présentations du dispositif de pilotage de la réforme au niveau national et territorial, le Président de la République, monsieur Romuald WADAGNI, a insisté sur la nécessité d'une présence plus forte de l'Etat et des cadres dans les territoires. Les Délégués généraux devront ainsi résider dans leurs pôles, aller régulièrement sur le terrain et rendre compte directement des difficultés comme des progrès enregistrés. Pour le Chef de l'Etat, cette proximité doit également contribuer à renforcer la sécurité en s'attaquant aux vulnérabilités susceptibles d'exposer les jeunes à l'influence d'organisations criminelles ou armées. Il a, par ailleurs, appelé les cadres occupant de hautes responsabilités à s'intéresser davantage à leurs régions et villages d'origine et à contribuer concrètement à leur développement.

Le Président WADAGNI a également

mis l'accent sur la nécessité d'un changement des comportements pour accélérer le développement à la base. Il a invité les Maires, Préfets et responsables locaux à instaurer une forme de « tolérance zéro » face à l'insalubrité, aux déchets, à l'indiscipline et au non-respect des règles élémentaires de vie collective. Cette exigence devra, selon lui, s'appuyer davantage sur l'exemplarité, la pédagogie et la responsabilité individuelle que sur la brutalité.

À travers cette réforme, l'exécutif entend donc installer une nouvelle culture du résultat dans les territoires, avec un suivi régulier des performances et des effets concrets des politiques publiques sur les populations. Un premier bilan est envisagé au terme de la première année, afin d'apprécier les résultats obtenus par les délégués généraux dans leurs pôles respectifs. En réunissant autour de cette réforme les responsables de l'Etat, les autorités territoriales et les représentants des institutions, la cérémonie du Palais de la Marina marque ainsi le lancement d'une nouvelle étape dans la mise en œuvre du développement territorial.

Cap-Haïtien et Ouidah : un jumelage pour renforcer leurs liens historiques

Une nouvelle étape s'ouvre dans les relations entre la Ville du Cap-Haïtien (Haïti) et la Commune de Ouidah (Bénin). Les deux municipalités ont officiellement signé, ce mardi 22 septembre, un protocole d'accord de coopération et de jumelage à l'occasion d'une cérémonie organisée à la Mairie de Ouidah.

Présente à Ouidah depuis le 19 septembre, la délégation officielle de la Mairie du Cap-Haïtien participe à cette mission consacrée au renforcement des relations entre les deux municipalités. La cérémonie de si-

SUITE A LA PAGE 06

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Six pôles pour coordonner le développement des territoires

Promis lors de la campagne présidentielle de 2026, le projet de régionalisation du développement porté par le Président Romuald WADAGNI a été présenté le 23 septembre 2026 au Palais de la Marina. Une réforme qui regroupe les 77 communes en six pôles de développement territorial qui transcende le découpage territorial sans pour autant créer un niveau de décentralisation.

L'objectif de cette ambition est de donner aux projets publics et aux initiatives économiques une échelle mieux adaptée aux réalités du terrain : celle des bassins de production, des échanges et des services qui traversent les frontières communales. Ce nouveau cadre doit aussi permettre de suivre plus étroitement les résultats obtenus pour les populations.

Pourquoi raisonner à l'échelle de plusieurs communes

Dans tous les pays du monde, la dynamique économique se dessine toujours de manière naturelle, même si elle est influencée par la démographie, les potentialités naturelles et les opportunités d'activités administratives, économiques et sociales. Le Bénin n'échappe pas à cette logique. Au-delà du découpage administratif davantage lié à l'histoire, le territoire national se donne lui-même des dynamiques et une homogénéité dont l'action publique nationale et intermédiaire doivent prendre en compte. Ainsi, une filière agricole ne s'arrête pas à la limite d'une commune : elle dépend de zones de production, de routes, de lieux de stockage, d'unités de transformation et de marchés parfois éloignés les uns des autres. Il en va de même d'un circuit touristique ou d'un corridor commercial. Réunir plusieurs communes dans un même pôle doit faciliter la conception de projets qui relient ces fonctions, plutôt que de juxtaposer des interventions isolées. L'enjeu d'une meilleure répartition géographique de la création de valeur est d'articuler deux exigences : conserver l'ancrage communal, où les besoins se manifestent concrè-



tement, et disposer d'une capacité de planification et de coordination à une échelle plus large. Les pôles ne se substituent ni aux communes ni aux départements. Ils constituent un cadre de travail commun pour choisir, financer et suivre des projets dont l'intérêt dépasse une seule collectivité.

Une même ambition économique, des projets à adapter localement

Le cadre présenté par le gouvernement pour les pôles régionaux articule trois grands déterminants : l'agriculture, l'industrie, le tourisme, auxquels s'ajoute l'innovation. Il prévoit aussi un socle commun d'intervention de l'État portant sur les transports, l'énergie, la connectivité numérique, le cadre de vie et les services essentiels. La formation des personnes, l'appui aux petites et moyennes entreprises et aux artisans, ainsi que l'investissement privé, doivent compléter ces équipements.

Cette trame nationale ne signifie pas que chaque territoire recevra les mêmes projets. La pertinence d'un pôle dépendra de sa capacité à sélectionner des activités compatibles avec ses ressources, ses compétences, ses marchés et ses contraintes. Dans le Nord comme dans le Sud, une route sans débouché économique, une unité de transformation sans approvisionnement régulier ou une offre touristique sans services associés produirait peu d'effet durable. Le véritable enjeu est donc la cohérence des chaînes de valeur, depuis l'activité locale jusqu'à l'emploi et au revenu.

Une forme juridique à inventer

En attendant l'adoption en conseil des ministres de l'architecture administrative et institutionnelle des régions, on peut déjà, sans l'ombre d'un doute qu'il ne s'agit pas d'un second niveau de décentralisation. Stricto sensu, il ne s'agit pas non plus de circonscriptions administratives. Mais les régions sont proches

de la notion de circonscription administrative, sans attache avec la carte de l'administration territoriale. Une circonscription administrative est démembrement du territoire national créée pour organiser et gérer les services de l'État dans un lien hiérarchique avec le gouvernement, et donc sans personnalité juridique, ni autonomie financière. Les régions ressemblent à une circonscription en ce sens qu'elles reposent sur un territoire cohérent doté d'une administration et de ressources et placée sous l'autorité du Délégué Général. Elles prolongent l'autorité de l'État sans attache avec le reste de l'administration territoriale.

Des délégués chargés de coordonner et de rendre compte

Chaque pôle doit être suivi par un Délégué général appelé à résider sur place, à parcourir le territoire et à signaler les obstacles rencontrés par les projets. La Présidence annonce une évaluation fondée sur des critères précis et un premier bi-

lan au terme de la première année. Les priorités affichées sont la réduction de l'extrême pauvreté, le développement du capital humain et la création de richesse à la base, notamment pour les populations dont l'activité dépend de l'agriculture, de l'élevage ou de la pisciculture.

Le Délégué général est conçu comme un coordinateur, sans autorité hiérarchique sur les maires ou les préfets. Les collectivités territoriales gardent leurs responsabilités et l'État ses fonctions habituelles ; la nouvelle instance doit surtout aider à mettre les interventions en cohérence et à mobiliser les partenaires. La place de l'Association nationale des communes du Bénin devient importante au sein du Comité national de pilotage. Cette représentation doit articuler au niveau des pôles la connaissance du territoire et les besoins prioritaires des collectivités territoriales.

Le critère décisif sera l'effet sur la vie quotidienne

La réussite de cette vision dépendra d'une clarification effective des rôles des pôles tout en renforçant la mission des communes en vertu du principe de subsidiarité. Elle dépendra également de financements importants et sécurisés, de compétences techniques disponibles et d'une coopération suivie entre l'État, les communes, les entreprises et les habitants d'où l'importance de la participation des acteurs et surtout des communes. Les tableaux de bord et les bilans devront mesurer : la continuité des services, les débouchés des producteurs, les emplois créés, l'accès aux équipements et la diminution des écarts entre territoires.

SUIITE A LA PAGE 06

SUITE DE LA PAGE 05

Six ensembles qui couvrent tout le territoire

Le découpage présenté en septembre distingue le Nord-Ouest, le Nord-Est, le Centre, le Sud-Ouest, le Sud-Est et le Grand-Nokoué. Leur composition ne coïncide pas toujours avec un simple regroupement de départements. Les six listes ci-dessous totalisent bien 77 communes mais parfois transcendent plusieurs départements au sens du découpage territorial.

Le pôle Nord-Ouest, 13 communes. Il associe Natitingou, Djougou, Bassila, Boukoubé, Tanguiéta, Kouandé, Kérou, Cobly, Copargo, Matéri, Ouaké, Péhunco et Toucountouna. Cet ensemble relie les territoires de l'Atacora et de la Donga, où l'articulation entre activités rurales, circulation des produits et valorisation du patrimoine peut être pensée à une échelle commune.

Le pôle Nord-Est, 14 communes. Il comprend Parakou, Banikouara, Bembèrèkè, Gogounou, Kalalé, Kandi, Karimama, Malanville, N'Dali, Nikki, Péréré, Ségbana, Sinendé et Tchaourou. Le regroupement met en relation de vastes espaces de production et des centres d'échanges du septentrion, avec un enjeu particulier de desserte et de transformation locale.

Le pôle Centre, 15 communes. Autour d'Abomey, Bohicon, Dassa-Zoumè,

Savalou, Savè et Covè se trouvent Agbangnizoun, Bantè, Djidja, Glazoué, Ouèssè, Ouinhi, Za-Kpota, Zagnanado et Zogbodomey. Ce périmètre réunit des espaces du Zou et des Collines et invite à mieux relier production, transformation, mobilités et patrimoine.

Le pôle Sud-Ouest, 18 communes. Il rassemble Lokossa, Allada, Aplahoué, Athiémé, Bopa, Comè, Djakotomey, Dogbo, Grand-Popo, Houéyogbé, Klouékanmè, Kpomassè, Lalo, Sô-Ava, Toffo, Tori-Bossito, Toviklin et Zè. Son périmètre associe le Mono, le Couffo et une partie de l'Atlantique ; il montre précisément que la logique des pôles dépasse certaines limites départementales.

Le pôle Sud-Est, 12 communes. Il réunit Pobè, Kétou, Sakété, Adja-Ouèrè, Adjara, Adjohoun, Les Agougués, Akpro-Missérété, Avrankou, Bonou, Dangbo et Ifangni. L'ensemble relie des communes de l'Ouémé et du Plateau et appelle une coordination des activités agricoles, commerciales et des services au sein de cet espace.

Le pôle Grand-Nokoué, 5 communes. Il comprend Cotonou, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Ouidah et Sèmè-Kpodji. Ce pôle concentre une part importante des fonctions administratives, économiques, logistiques et urbaines du pays ; sa configuration appelle notamment des réponses coordonnées aux besoins de mobilité, d'aménagement et de services.

FSK

SUITE DE LA PAGE 04

gnature a réuni les autorités des deux villes ainsi que plusieurs personnalités et partenaires.

Deux villes, une histoire partagée

Au-delà de la portée institutionnelle de cet accord, le jumelage entre Cap-Haïtien et Ouidah s'inscrit dans une histoire commune, nourrie par des liens profonds autour de la mémoire, de la culture et du patrimoine.

Cette démarche traduit la volonté des deux municipalités de faire de ces liens historiques un point d'appui pour construire une coopération tournée vers l'avenir. Le jumelage constitue ainsi un cadre permettant de renforcer les échanges entre les acteurs locaux et de favoriser une meilleure connaissance réciproque des deux territoires.

Donner une dimension concrète au jumelage

À travers cet accord, Cap-Haïtien et Ouidah souhaitent développer une coopération concrète, structurée et durable, fondée sur des domaines d'intérêt commun. Plusieurs axes pourront notamment être explorés, parmi lesquels : la culture et les industries culturelles et créatives ; la valorisation du patrimoine et de la mémoire ; le tourisme ; le développement local ; les échanges institutionnels et d'expériences entre les collectivités. Cette coopération doit permettre de favoriser le partage de savoir-faire, de soutenir l'émergence de projets communs et de créer de nouvelles opportunités d'échanges entre les deux territoires.

Un partenariat tourné vers l'avenir

La signature de cet accord marque ainsi une étape importante dans le rapprochement entre Cap-Haïtien et Ouidah. Elle témoigne de la volonté des deux villes de faire vivre leurs liens historiques et culturels à travers des actions concrètes au service de leurs populations.

Ce jumelage ouvre désormais une nouvelle séquence, celle de la construction de projets communs

et d'une coopération municipale durable, au bénéfice des deux territoires et du renforcement des liens entre Haïti et le Bénin.

Finance Publique et Climat au cœur du 17 colloque de l'AIST :

Quand la gestion budgétaire accélère la transition écologique

Les finances publiques constituent un levier essentiel pour renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques. C'est dans cette perspective que la ville de Cotonou, a accueilli du 15 au 17 septembre 2026, le 17^e Colloque annuel de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST). Axée sur le thème des « finances publiques au service de l'impératif environnemental », cette rencontre a réuni des délégués et experts financiers venus de 29 pays membres pour aligner les politiques budgétaires sur la durabilité environnementale.

Pendant longtemps, la transition écologique a été perçue uniquement à travers les prismes des politiques sectorielles de l'environnement. Le rendez-vous de Cotonou est venu marquer une rupture fondamentale : la rigueur financière et la sauvegarde de la planète doivent désormais converger. Les réflexions ont porté sur l'intégration systématique de la dimension écologique dans :

- La budgétisation verte : Traçabilité et identification des dépenses publiques favorablement orientées vers le climat (green budgeting).

- La fiscalité environnementale : Mécanismes d'incitation et taxes ciblées pour décourager les activités polluantes

- La gestion de la dette publique : Utilisation accrue des obligations vertes (green bonds) et financements durables.

Les acquis du projet ReFORME au Bénin utile aux échanges

Les travaux en commissions et sessions plénières ont permis de dégager plusieurs pistes d'action concrètes pour les administrations financières. Le projet ReFORME y a contribué à travers une table ronde sur la mise en œuvre du budget vert, de la préparation budgétaire au re-

porting environnemental.

Trois panélistes ont partagé leurs expériences et réflexions : Marie-Joséphine Nsengiyumva, Coordinatrice des champs d'action 1, Cadre macroéconomique et planification budgétaire et Investissements publics du projet ReFORME ; Pierrot SEGO, Coordinateur national de la Cellule de suivi des performances économiques et financières du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ; Cyr DANSOU, Chef du Service Performance à la Direction Générale du Budget du Bénin (MEF). Les échanges ont été modérés par Arlissdiane AGBANGBE, Trésorière départementale à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

L'expérience du Bénin montre que l'intégration de la dimension environnementale dans le cycle budgétaire repose sur plusieurs conditions : intégrer les priorités environnementales en amont du cycle budgétaire ; assurer l'appropriation et l'implication coordonnées des administrations financières et des ministères sectoriels ; et renforcer la transparence et la redevabilité. Cette dernière dimension se traduit notamment par la capacité des administrations publiques à produire une information fiable permettant de suivre les ressources mobilisées, les dépenses engagées, les résultats obtenus et, autant que possible, les impacts environnementaux associés. Au final, le budget vert ne doit pas être appréhendé comme un exercice isolé. Il constitue un véritable instrument de transformation de la gestion publique et d'orientation des ressources vers les priorités environnementales.

En hébergeant ce 17^e colloque, le Bénin réaffirme sa position d'acteur engagé dans la finance durable. Les échanges ont souligné que le changement climatique représente un risque financier majeur pour les États, rendant indispensables des outils de gestion publique adaptés et résilients. Ce rassemblement pose ainsi les bases d'un nouveau paradigme où le budget de l'État devient un levier actif de décarbonation et de protection des écosystèmes.

Sylvain BAHOUNTCHI



DÉCENTRALISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pôles de développement territorial : Pourquoi le Bénin redessine sa carte économique autour de six grands ensembles

Une commune seule, même gérée avec rigueur, ne peut porter l'implantation d'une usine agro-industrielle, financer un corridor logistique structurant ou positionner une destination touristique d'envergure. C'est fort de ce constat pragmatique que la création de six pôles de développement territorial a été présentée au Palais de la Marina, sous l'impulsion du président Romuald Wadagni. Loin de constituer un découpage administratif de plus, cette réforme regroupe les 77 communes béninoises en six bassins de croissance cohérents afin de créer la taille critique qui manquait jusqu'ici à la transformation des richesses locales.

Bâtir la taille critique sans empiler les structures

Cette mobilisation des élites vient appuyer l'architecture même de la réforme des pôles. En regroupant les 77 communes béninoises en six bassins de croissance cohérents, l'État cherche à créer la masse critique indispensable pour attirer les investisseurs privés, porter des usines de transformation agro-industrielle et développer des corridors logistiques. Conçue pour rééquilibrer la création de richesse entre le littoral et les départements de l'intérieur, la gouvernance de ces pôles repose sur une coordination souple. Le Délégué général nommé dans chaque zone agit comme un facilitateur d'investissements et un garant de la cohérence des projets, sans se substituer à l'autorité des maires ni à la tutelle administrative des préfets. Dès 2027, un « package d'attractivité » (incitations fiscales et foncières) viendra soutenir cette dynamique, assorti d'un suivi trimestriel rigoureux sous la présidence du Chef de l'État.

Sortir de l'émiettement pour bâtir une réelle taille critique

Jusqu'à présent, les frontières communales morcelaient l'action économique. Qu'il s'agisse d'un éleveur du Borgou, d'un producteur d'ananas du Plateau ou d'une actrice des filières se heurtaient à des marchés locaux trop étroits. En organisant le territoire en six grands ensembles, la réforme permet de



justifier des investissements d'envergure, tels que des usines de transformation, des chaînes du froid et des corridors aménagés. L'objectif est également de corriger un déséquilibre géographique historique. L'activité économique et la création de valeur s'étant largement concentrées sur le littoral et autour de l'agglomération de Cotonou, les régions de l'intérieur et du Nord sont longtemps restées cantonnées au rôle de simples réservoirs de matières premières. Désormais, le cahier des charges impose à chaque pôle d'abriter au moins une industrie, au moins une ville et un village mis en valeur pour le tourisme, ainsi qu'une ambition explicite d'innovation.

L'injonction du retour au village : « Chaque cadre doit jouer sa part »

« Celui qui part du constat que nos cadres ne vont pas dans leurs régions, ne construisent pas dans leurs villages, n'y ont pas un petit champ, une petite ferme... Je vais demander aux délégués généraux

de me suivre un peu ces cadres-là », a prévenu Romuald Wadagni. L'avertissement est clair : dès l'installation des six délégués généraux, le président effectuera lui-même une tournée dans l'ensemble des pôles territoriaux pour vérifier sur le terrain qui investit réellement dans sa localité d'origine. Cette exigence de présence physique et économique vise à reconnecter les décideurs avec les réalités de la base. Pour l'exécutif, continuer à concevoir le développement à distance sans s'impliquer personnellement dans sa communauté relève de l'illusion : sans cet effort individuel et concret, « rien ne se passera malgré les bonnes intentions ».

Maires et préfets en première ligne : tolérance zéro, pédagogie et propre

Au-delà des grands chantiers industriels, le chef de l'État exige un changement d'attitude immédiat dans la gestion du cadre de vie local. S'adressant directement aux maires et aux préfets, il appelle à

développer un réflexe de « tolérance zéro sur tout ce qui retarde le développement », à commencer par l'hygiène publique et la salubrité. Citant l'exemple des sachets plastiques qui jonchent les voies publiques, Romuald Wadagni rappelle que la propreté est un préalable indiscutable au progrès social : « On peut être pauvre mais propre sur soi. » L'invité réclame toutefois une posture d'entraînement citoyen plutôt que de coercition brute : les autorités locales doivent prêcher par l'exemple, privilégier la pédagogie auprès des usagers et bannir toute brutalité dans l'application des règles communautaires.

Une coordination souple : additionner les forces sans empiler les pouvoirs

Pour éviter le piège du millefeuille institutionnel et les conflits de compétences, la gouvernance a été conçue sur le principe de la coordination sans superposition hiérarchique. La réforme s'appuie directement sur les acquis engrangés depuis 2016, notamment la professionnalisation des mairies via les Secrétaires Exécutifs et la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le Délégué général nommé au niveau de chaque pôle n'exerce aucun pouvoir hiérarchique sur les maires ou les préfets : la tutelle préfectorale sur les communes et celle du ministère de la Décentralisation sur les préfets demeurent inchangées. Le Délégué agit comme un facilitateur chargé de mettre en cohérence les projets, de relier les acteurs et d'accompagner la recherche de financements.

Par ailleurs, l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) siège au sein du Comité national de pilotage afin d'assurer la participation directe des collectivités locales aux décisions stratégiques.

Attractivité privée, sécurité frontalière et redevabilité à 12 mois

Dès le début de l'année 2027, une feuille de route dotera chaque pôle d'un « package d'attractivité » comprenant des incitations fiscales, foncières et financières destinées à orienter les investissements privés vers les régions de l'intérieur. En parallèle, l'État garantit un socle commun d'infrastructures physiques et numériques, d'appui au capital humain et de soutien aux PME et artisans. La réforme intègre également la sécurisation des territoires vulnérables comme un facteur clé de cohésion nationale. Dans les zones frontalières exposées aux tensions régionales, la création d'emplois et de perspectives économiques constitue un levier essentiel de stabilité. Enfin, le dispositif s'astreint à une exigence stricte de résultats : régi par un contrat par pôle, un tableau de bord trimestriel et un test de sortie à douze mois, le suivi sera assuré au plus haut niveau par le Comité national présidé par le Chef de l'État. En articulant l'autonomie des mairies avec une ingénierie d'échelle, le Bénin se donne un an pour prouver que la territorialisation peut transformer les orientations nationales en progrès tangibles pour le quotidien des citoyens.

Odjoutchoni Florent OGA

KANDI

L'extension du réseau électrique de la CEB engagée, la mairie veille sur l'indemnisation des riverains

Étendre le réseau électrique régional sans léser les propriétaires terriens ni créer de frictions dans les quartiers. C'est l'équation délicate abordée ce lundi 28 septembre 2026 à l'hôtel de ville de Kandi. La maire Zinatou Alazi Osseini Saka, assistée de son premier adjoint et du Directeur des Affaires Domaniales et Environnementales (DADE), a accordé une audience aux émissaires de la Communauté Électrique du Bénin (CEB) et du cabinet d'ingénierie SEDD (GIS Engineering).

Recenser les personnes affectées avant le premier coup de pioche

L'objectif de cette mission technique est d'encadrer le terrain avant le démarrage effectif des travaux d'extension sur le site de la CEB. La phase cruciale qui s'ouvre concerne l'identification et le recensement rigoureux des Personnes Affectées par le Projet (PAP). Pour éviter les litiges domaniaux fréquents lors des grands chantiers d'utilité publique, la municipalité assurera le relais de sensibilisation auprès des ménages situés dans l'emprise des futurs tracés.

Pédagogie et protection des communautés

Prenant acte de la démarche anticipative des techniciens, la maire de Kandi a réaffirmé la pleine disponibilité des services municipaux pour faciliter les opérations, sous réserve du respect strict des textes en vigueur et des droits des populations impactées. Un arbitrage indispensable pour garantir que la modernisation du réseau électrique



s'effectue sans fragiliser les riverains. Les équipes de la DADE et du cabinet SEDD entament dès cette semaine les enquêtes parcellaires de terrain. Un travail de proximité

décisif pour fixer le répertoire des indemnisations avant la pose des premiers équipements.

Odjoutchoni Florent OGA



Les nouvelles de l'intérieur

FAIBLE MOBILISATION DES RECETTES A MALANVILLE

Le maire tape du poing sur la table

« Les recettes qui entrent dans les caisses ne reflètent absolument pas la réalité des activités économiques que l'on voit sous nos yeux. » C'est par ce constat sans filtre que le maire de Malanville, Kassimou Labo Goumbi, a ouvert la séance ce lundi 28 septembre 2026. Cité frontalière stratégique et carrefour commercial névralgique du septentrion, Malanville voit transiter chaque jour des flux financiers majeurs à travers ses marchés et ses axes de transit. Pourtant, au guichet de l'hôtel de ville, les ressources propres peinent à atteindre le niveau escompté. Pour stopper l'évaporation des recettes, l'exécutif municipal a convoqué d'urgence l'ensemble des acteurs de la chaîne fiscale.



Un face-à-face vérité entre percepteurs, fiscalistes et forces de l'ordre

Dans la salle de réunion de la mairie, l'ambiance n'était pas aux discours de circonstance. Autour du maire et de l'exécutif communal s'étaient installés les agents collecteurs de terrain, le trésorier communal, le receveur, l'inspecteur des impôts ainsi que les responsables des forces

de défense et de sécurité. Au cœur des débats : l'éthique professionnelle, la déontologie et la levée immédiate des blocages qui freinent le recouvrement. Fuites de recettes, passivité lors de la perception des tickets de marché ou dysfonctionnements dans la chaîne de contrôle : tous les points noirs ont été disséqués. Pour l'autorité communale, la ligne est claire : sans recettes propres solides, Malanville ne pourra ni entretenir ses infrastruc-

SUITE A LA PAGE 07



tures marchandes, ni moderniser son réseau d'assainissement, ni répondre aux attentes des populations.

Du constat aux engagements de terrain

Loin de se limiter à un rappel à l'ordre, cette concertation a permis d'arrêter des mesures de correction immédiates. Un pacte de responsabilité a été scellé entre la municipalité, les services fiscaux et les forces de sécurité pour sécuriser les points de collecte stratégiques, fiabiliser la remontée des tickets et protéger les agents dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque

maillon s'est engagé à faire preuve de rigueur pour que le potentiel économique exceptionnel de la commune se traduise enfin dans ses comptes budgétaires, sous le suivi de la préfecture de l'Alibori. Dès les prochains jours de grand marché à Malanville, le nouveau dispositif d'encadrement de la collecte sera testé grandeur nature. Pour les agents de perception comme pour les usagers, le message de l'hôtel de ville est désormais limpide : chaque franc prélevé au nom de la collectivité doit réintégrer sans détour le circuit des caisses publiques.

Odjoutchoni Florent OGA



VEILLE CITOYENNE À SINENDÉ

Les villageois soutiennent les patrouilleurs traditionnels

Quatre motos rutilantes, six téléphones portables et une conviction partagée : dans les hameaux de Sinendé, la quiétude des familles ne s'attend pas, elle se finance et s'organise à la base. Ce lundi 28 septembre 2026, l'esplanade de la mairie a servi de cadre à un geste de souveraineté locale rare. En remettant ces moyens roulant et de liaison aux chasseurs traditionnels « Wèdè » figures centrales de la veille sécuritaire dans la commune, la collectivité n'a pas sorti son carnet de chèques de fonctionnement. Elle a concrétisé l'effort financier direct de ses propres citoyens.

Le « Corps de Paix » : l'autofinancement citoyen contre l'insécurité rurale

À l'origine de cette dotation, un mécanisme novateur baptisé « Corps de Paix de la Commune de Sinendé ». Imaginé par le maire Issifou Yacoubou pour fédérer les énergies locales, ce réseau repose sur une coordination communale et des démembrements dans chaque arrondissement. Sa force ? Il fonctionne à l'énergie citoyenne. Ce sont les cotisations des membres, les dons individuels et la solidarité communautaire qui ont permis de réunir les fonds nécessaires à l'achat des véhicules et des équipements téléphoniques. Une réponse très concrète aux défis de proximité exposés dans le Borgou sous la tutelle du préfet Abdoul-Chakour Assouma.

L'alliance du trône, de la mairie, de la police et du fusil traditionnel

Autour des bénéficiaires et des autorités municipales, la cérémonie a rassem-



blé les chefs d'arrondissement, les délégués de quartier, les Forces de défense et de sécurité (FDS), ainsi que Sa Majesté YAWAKINA III, Roi de Sinendé. Cette présence conjointe scelle une alliance pragmatique : celle du renseignement territorial, où la légitimité coutumière des chasseurs Wèdè vient épauler le travail des forces républicaines. Grâce aux téléphones cellulaires, la moindre alerte ou présence suspecte dans un hameau reculé peut désormais être signalée en quelques secondes aux au-

torités compétences, tandis que les motos garantissent une mobilité rapide sur les pistes difficiles d'accès. Sur les voies de terre qui serpentent entre les champs de Sinendé, le vrombissement des nouvelles motos marque le début d'une nouvelle routine sécuritaire. À l'approche des grands flux de la campagne agricole et pastorale, les veilleurs Wèdè disposent enfin des moyens d'assurer leur ronde, adossés à la confiance et à la générosité de toute une population.

Odjoutchoni Florent OGA

FINANCE PUBLIQUE ET CLIMAT AU CŒUR DU 17ÈME COLLOQUE DE L'AIST

Quand la gestion budgétaire accélère la transition écologique

Les finances publiques constituent un levier essentiel pour renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques. C'est dans cette perspective que la ville de Cotonou, a accueilli du 15 au 17 septembre 2026, le 17^e Colloque annuel de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST). Axée sur le thème des « finances publiques au service de l'impératif environnemental », cette rencontre a réuni des délégués et experts financiers venus de 29 pays membres pour aligner les politiques budgétaires sur la durabilité environnementale.

Pendant longtemps, la transition écologique a été perçue uniquement à travers le prisme des politiques sectorielles de l'environnement. Le rendez-vous de Cotonou est venu marquer une rupture fondamentale : la rigueur financière et la sauvegarde de la planète doivent désormais converger. Les réflexions ont porté sur l'intégration systématique de la dimension écologique dans :

- La budgétisation verte : Traçabilité et identification des dépenses publiques favorablement orientées vers le climat (green budgeting).
- La fiscalité environnementale : Mécanismes d'incitation et taxes ciblées pour décourager les activités polluantes



- La gestion de la dette publique : Utilisation accrue des obligations vertes (green bonds) et financements durables.

Les acquis du projet ReFORME au Bénin utile aux échanges

Les travaux en commissions et sessions plénières ont permis de dégager plusieurs pistes d'action concrètes pour les administrations financières. Le projet ReFORME y a contribué à travers une table ronde sur la mise en œuvre du budget vert, de la préparation budgétaire au reporting environnemental.

Trois panélistes ont partagé leurs expériences et réflexions : Marie-Joséphine Nsengiyumva, Coordinatrice des champs d'action 1,

Cadre macroéconomique et planification budgétaire et Investissements publics du projet ReFORME ; Pierrot SEGO, Coordonnateur national de la Cellule de suivi des performances économiques et financières du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ; Cyr DANSOU, Chef du Service Performance à la Direction Générale du Budget du Bénin (MEF). Les échanges ont été modérés par Arlissdiane AGBANGBE, Trésorière départementale à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

L'expérience du Bénin montre que l'intégration de la dimension environnementale dans le cycle budgétaire repose sur plusieurs conditions : intégrer les priorités environne-

mentales en amont du cycle budgétaire ; assurer l'appropriation et l'implication coordonnées des administrations financières et des ministères sectoriels ; et renforcer la transparence et la redevabilité. Cette dernière dimension se traduit notamment par la capacité des administrations publiques à produire une information fiable permettant de suivre les ressources mo-

bilisées, les dépenses engagées, les résultats obtenus et, autant que possible, les impacts environnementaux associés. Au final, le budget vert ne doit pas être appréhendé comme un exercice isolé. Il constitue un véritable instrument de transformation de la gestion publique et d'orientation des ressources vers les priorités environnementales.

En hébergeant ce 17^e colloque, le Bénin réaffirme sa position d'acteur engagé dans la finance durable. Les échanges ont souligné que le changement climatique représente un risque financier majeur pour les États, rendant indispensables des outils de gestion publique adaptés et résilients. Ce rassemblement pose ainsi les bases d'un nouveau paradigme où le budget de l'État devient un levier actif de décarbonation et de protection des écosystèmes.

Sylvain BAHOUNTCHI



KÉROU

Face aux ruissellements dévastateurs, le maire Pierre Wari Brisso sur le terrain avec Sinohydro pour parer à l'urgence

Des étals inondés au marché central aux passages d'eau obstrués à Karigourou, les pluies torrentielles ont une nouvelle fois mis les infrastructures communales à rude épreuve. Au lendemain des trombes d'eau qui se sont abattues sur la cité le dimanche 27 septembre 2026, l'équipe municipale n'a pas attendu le séchage des voies pour agir. Ce lundi matin dès 10h, le maire de Kérou, Pierre Wari Brisso, accompagnés de son deuxième adjoint Yarou Kora Tassigui Sabi Alain et de son directeur de cabinet Mama Sanni Sime Ali, a sillonné les zones sinistrées. Fait remarquable : la mission a directement embarqué les cadres techniques du groupe BTP Sinohydro, dépêchés sur les lieux pour diagnostiquer l'origine des débordements et amorcer des correctifs d'urgence.

Marché central et bas-fonds : le diagnostic itinérant des points noirs

Du Marché central où plusieurs commerçants sous le choc évaluaient les pertes dans leurs boutiques jusqu'à Karigourou, en passant par Gougninnou et Kérou Wirou, la délégation municipale a pris la mesure exacte des dégâts subis par les usagers et les riverains. Sur le terrain, la concertation immédiate avec les ingénieurs de Sinohydro a permis de valider une mesure conservatoire d'urgence : la correction et le reprofilage du bas-fond servant de limite naturelle entre Karigourou et Sinagourou. Cet aménagement permettra de libérer un exutoire pour cana-

liser les crues, en attendant le déploiement d'ouvrages de franchissement définitifs à l'issue des analyses techniques complémentaires.

L'incivisme environnemental pointé du doigt : « Les caniveaux ne sont pas des poubelles »

Au-delà de l'intensité des intempéries, les constats de terrain ont mis en lumière un facteur aggravant récurrent : le déversement sauvage des déchets ménagers dans les eaux de ruissellement dès les premières gouttes. Cette pratique obstrue les ouvrages d'évacuation, transforme les conduits en bouchons étanches et refoule les eaux usées vers les cœurs de ville

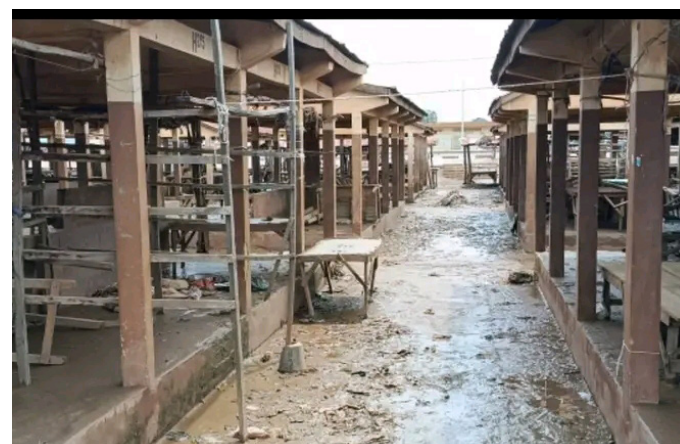


et les habitations. Face à ces comportements qui neutralisent les investissements d'assainissement, le maire a lancé un appel ferme à la civilité. Pour l'exécutif communal, la lutte contre les inondations ne se jouera pas seulement à coups de tractopelles, mais par un engagement citoyen résolu en faveur de la salubrité du cadre de vie. Cette mobilisation sur

le terrain rejoint les avertis-

sements de Météo-Bénin, qui appelait cette saison à une vigilance accrue contre les inondations localisées provoquées par le bouchage des réseaux de drainage dans le septentrion. La mairie de Kérou engage ainsi une course contre la montre pour curer ses exutoires stratégiques avant les prochaines vagues pluvieuses.

Odjoutchoni Florent OGA



Le *Municipal*

RCPC N° 337/MISAT/DAI/SCC - 04 BP. 1297 Cotonou-BENIN
Tél.: 99.99.33.04 / 97.09.49.33 - E-mail: journalmunicipal@gmail.com
www.lemondelocal.com

DIRECTEUR GENERAL CHARGE DE LA PUBLICATION

Franck S. KINNINVO

SÉCRÉTAIRE DE RÉDACTION

Sylvain BAHOUNTCHI

RÉDACTION

Odette KABA
Mathieu Y. HONGA
Enock OGOUCHORO
Daniella SAGBOHAN

CORRESPONDANT OUÉMÉ & PLATEAU

Eric GANSA

INFOGRAPHISTE

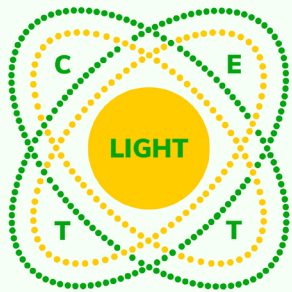
Léon Junho SODEDJI

CONCEPTION ET MARKETING

LIGHT CETT (Communication, Expertise, Technologie et Travaux)

IMPRESSION

Municipal Edition



Light Communication, Expertise,
Technologie et Travaux
(Light CETT)

Light Communication Expertise Technologie et Travaux (Light CETT)

L'EXPERTISE EN DÉCENTRALISATION, EN COMMUNICATION, EN
CAPITALISATION ET GESTION DU SAVOIR, EN PLAIDOYER ET DANS LES TIC...

C'EST NOTRE AFFAIRE !

- La Communication (Light Communication)
- L'Expertise (Light Expertise)
- La Technologie (Light Technologie)
- Les Travaux (Light BTP)

☎ +229 97094933 / 97096011 / 99993304

✉ partenariat@lightcett.com /
dgd@lightcett.com

🌐 www.lemondelocal.com

COP29 à
lance un
ambitie

Commu
Bénin : S
l'ambas

Azovè/S
marchar
régional
réalité

CARE In
célèbre :
d'argent

Forum é
PDWA B
Le « fina



Pour
un
Bénin
meilleur
et bien gouverné

